

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 15 mai 2020

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-5-3-7**

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Service Attractivité des Territoires

### **POLITIQUE DES GRANDS PROJETS**

#### **SOUTIEN À L'AÉROPORT DE COLMAR-HOUSSEN**

Résumé : Dans le cadre de la politique en faveur des grands projets, il est proposé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à la Société de l'Aéroport de Colmar SAS afin de soutenir une partie des dépenses qu'elle a engagé en 2020 au titre du développement et de l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace,

- d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 3 avril 2020.

Depuis de nombreuses années, notre collectivité soutient l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN en versant une aide au fonctionnement de cette plateforme. En effet, cet aéroport assure un rôle important pour le développement et l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace.

La gestion de cet aéroport a été concédée par la Ville de COLMAR à la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS le 16 décembre 2016 pour la période 2017-2024.

L'activité de l'aéroport est principalement orientée vers l'aviation sportive locale (46,3 % des mouvements 2019) et touristique et de loisirs (52,1 %) qui représentent plus de 98 % du total des mouvements.

Ce constat fonde le maintien d'une aide départementale au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L.1111-2 et L.1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans leur version issue de la loi NOTRe.

L'équilibre d'exploitation de cet aéroport tient en partie aux aides que la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS perçoit tant de notre collectivité, de Colmar Agglomération, que de la Région Grand Est. La demande d'aide en fonctionnement formulée auprès du Département est de 30 000 € pour l'année 2020, au titre de ses activités en faveur de l'aviation sportive locale et l'aviation de tourisme. Ce montant est identique à 2019.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 € afin de soutenir une partie des dépenses que la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS, en charge de la gestion de l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN, engagées en 2020 pour le développement et l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace au titre de ses activités en faveur de l'aviation sportive locale et de l'aviation de tourisme,
- d'approuver la convention de financement y afférente, jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer. La subvention correspondante susmentionnée sera versée en deux fois, un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'année N-1,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 88, nature 6574, code programme 1347, service 190, programme A793 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT